
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 septembre 2019 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Marie-Agnès Guichard, chef de division – culture
M. Daniel Bussières, chef de division – communications
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut

Étaient aussi présents :

Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Miguel Alston, inspecteur, représentant du PDQ 39
M. Robert Dolbec, attaché politique du parti Ensemble Montréal

Nombre de personnes dans la salle : environ 40

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA19 10 381

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2019, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2019, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'informations :

- Bilan des événements d'été et remerciements
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Point d'informations :

- Rentrée scolaire et prudence aux abords des écoles
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'informations :

- Salubrité des logements – dépôt d'un état de situation quant à la salubrité des logements de l'arrondissement
-

M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'informations :

- Fermeture de l'aréna Garon et Club de gymnastique Gymkhana
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Claras

Point d'informations :

- État de la situation dans le secteur Marie-Claras
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Remise de certificats aux gagnants des jeux de la rue
 - Signature du livre d'or de l'arrondissement par la directrice générale et le président du conseil de l'Institut Pacifique
-

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère indépendante – district Ovide-Clermont

Mme Belinga remercie la mairesse pour le dépôt du document sur l'état de situation de la salubrité des logements à l'arrondissement.

Elle mentionne le fait qu'il est important de se préoccuper de la satisfaction des citoyens ainsi que de travailler en concertation avec les différents acteurs et partenaires dans le milieu. Elle mentionne également le suivi du dossier d'insalubrité sur la rue Lapierre.

Suspension de la séance à 19 h 40 pour une vérification du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

Reprise de la séance à 19 h 55.

Mme Belinga souhaite savoir si un bilan de la Table de la paix et sécurité urbaine sera bientôt déposé.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 30.

Mme Julie-Anne Moreau

Circulation sur le boul. Gouin entre Saint-Vital et Pie-IX – Dangerosité et mesures à adopter

M. Edmond Pinard

Îlots de chaleur

Mme Marie-Hélène McDuff

Nettoyage du terrain au sud du boul. Gouin qui longe le pont Pie-IX

Mme Marguerite Koussaya

Arbre non désiré

M. Robert Guilbaut

Rencontre concernant les travaux du SRB Pie-IX

Mme Louise Dumberry

Souches à retirer à son domicile – Dépôt de document

M. Donald Culhane

Aménagement d'un autre parc à chiens – parc Henri-Bourassa

Micropuçage en 2020 obligatoire pour les chiens – clinique à venir

Dépôt de document

M. Pierre Lacombe

Berges de la rivière des Prairies – études de sol

Montant dépensé par l'arrondissement pour les berges depuis 2017

M. Paul Champagne

Règlement de traitement des membres du conseil d'arrondissement – augmentation salariale

Fin de la période de questions du public à 20 h 10.

CA19 10 382

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2019, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2019, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

CA19 10 383

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 août 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1197177026

CA19 10 384

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité de démolition tenue le 13 août 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité de démolition tenue le 13 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1197177025

CA19 10 385

Adjuger à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 896 964,59 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de pulvérisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 132 787,52 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 398 850 \$, taxes incluses, pour les incidences pour une dépense totale de 2 428 602,12 \$.

Appel d'offres 1044 / 8 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Viatek Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 896 964,59 \$, taxes incluses, le contrat 1044 pour l'exécution des travaux de pulvérisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense de 132 787,52 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 398 850 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 2 428 602,12 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1196329004

CA19 10 386

Adjuger à Jardin Dion inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 221 034,61 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux et d'arbres à l'entrée Langelier/Henri-Bourassa et autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 226 034,61 \$.
Appel d'offres 19-17619 / 3 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à Jardin Dion inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 221 034,61 \$, taxes incluses, le contrat 19-17619 pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux à l'entrée Langelier de l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 226 034,61 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1198177007

CA19 10 387

Accorder une contribution financière de 6 050 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2019.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 6 050 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2019, réparties de la façon suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle de l'Âge d'or Angélica - Cascades;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle des Loisirs Portofino inc.;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club des aînés Complexe Gouin-Langelier;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or "le Riverain" de Montréal-Nord – Les tours Gouin;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'âge d'or-Comité des Loisirs Les deux Colombes;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Résidence Sault-au-Récollet ;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à Les Loisirs Domaine Fontainebleau;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club âge d'or Manoir Aimé-Léonard;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Résidence du Confort;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Comité des loisirs du Centre d'hébergement soins longue durée Gouin;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Résidence Bellevue ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club de l'Âge d'or Résidence Caroline;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ au Comité de Loisirs du Manoir Louise;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à Habitations Les Boulevards Montréal-Nord;
QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à 9350-0726 Québec Inc. (Les tourterelles des habitations Pelletier);

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198315006

CA19 10 388

Entériner une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous « la Route de Champlain » pour le projet spécial la « Fête de la Rivière » qui a eu lieu au parc Aimé-Léonard les 17 et 18 août 2019 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom « la Route de Champlain » pour le projet spécial la « Fête de la Rivière » qui a eu lieu au parc Aimé-Léonard les 17 et 18 août 2019;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197549009

CA19 10 389

Accorder une contribution financière de 4 650 \$ pour l'année 2019 aux 13 clubs d'âge d'or reconnus et à la Coopérative Multisports Plus pour le soutien aux activités régulières du club de l'âge d'or Sainte-Colette.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 4 450 \$ pour l'année 2019 aux 13 clubs d'âge d'or reconnus par l'arrondissement et à la Coopérative Multisports Plus pour le soutien aux activités régulières du club de l'âge d'or Sainte-Colette de Montréal-Nord réparties de la manière suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 700 \$ au Cercle du 3^e Âge de Montréal-Nord pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Lacordaire pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Centre Récréatif Sannicandresi pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section féminine) pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'Âge d'or Sainte-Gertrude pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Ottawa pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Dijon Le Carignan pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Italo-Québécois pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco (section féminine) pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco II (section féminine) pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section masculine) pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 450 \$ à la Coopérative Multisports Plus pour le soutien aux activités régulières du club de l'âge d'or Sainte-Colette pour l'année 2019;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198315004

CA19 10 390

Entériner une contribution financière de 3 988 \$ à l'organisme Artistes en Arts Visuels du nord de Montréal pour la tenue de l'événement « Symposium d'arts visuels de Montréal-Nord » qui a eu lieu les 31 août et 1er septembre 2019 au parc Ottawa et à la Galerie 3440 rue Fleury Est.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 3 988 \$ à l'organisme Artistes en Arts Visuels du nord de Montréal pour la tenue de l'événement « Symposium d'arts visuels de Montréal-Nord » qui aura lieu les 31 août et 1er septembre 2019 au parc Ottawa et à la Galerie 3440 rue Fleury Est;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1195190008

CA19 10 391

Accorder une contribution financière de 1 750 \$ aux organismes de loisirs suivants : 1 500 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude et 250 \$ au 188e groupe marin Montréal-Nord (scoutisme marin) pour l'année 2019.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ au Loisirs Sainte-Gertrude pour l'année 2019;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au 188^e groupe marin Montréal-Nord (scoutisme marin) pour l'année 2019;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198315007

CA19 10 392

Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 173 774 du cadastre du Québec, mandater le Service des affaires juridiques et le Service de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises ainsi que le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré (terrain situé sur l'avenue Bruxelles entre Sabrevois et Fleury).

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit décrétée l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 173 174 du cadastre du Québec;

QUE soient mandaté le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures requises ainsi que le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1192577007

CA19 10 393

Entériner la donation d'un piano par Mme Lam Jutras, à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la Division de la culture et des événements, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée la donation d'un piano par Mme Lam Jutras, à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la Division de la culture et des événements, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1195190005

CA19 10 394

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 juillet 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193848024

CA19 10 395

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 juillet 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193848025

CA19 10 396

Autoriser une dépense supplémentaire maximale de 983,04 \$, taxes incluses, auprès de WM Québec inc., pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire maximale de 983,04 \$, taxes incluses, auprès de WM Québec inc., pour la disposition de résidus de balais de rues, pour la période du 26 janvier 2019 au 31 décembre 2019, conformément à l'entente-cadre 253901 intervenue entre la Ville et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193484002

CA19 10 397

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf du 19 septembre 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$, taxes incluses, auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf du 19 septembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1193573029

CA19 10 398

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA19-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

40.01 1192577008

CA19 10 399

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement RGCA11-10-0007-10, modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et la terminologie.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari, qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA11-10-0007-010 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et la terminologie.

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement RGCA11-10-0007-010 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et la terminologie.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement RGCA11-10-0007-10 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et de modifier la terminologie;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1194602003

CA19 10 400

Adopter le premier projet de résolution PP-039, afin de permettre la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution visant à autoriser la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis soit le lot 1 668 131 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

-déroger à l'article 168 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables aux aires de chargement et de déchargement des véhicules afin d'autoriser 0 aire de chargement au lieu de 1 aire de chargement.

-déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables au revêtement extérieur afin d'autoriser quatre différents types (brique, pierre, aluminium et acrylique) de revêtement extérieur au lieu de trois types.

-déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables aux matériaux de finis extérieurs exigés afin d'autoriser l'aluminium et l'acrylique pour un bâtiment mixte de 3 étages.

-déroger à l'article 77 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables à la façade principale et autoriser une façade principale parallèle à une voie publique moins importante.

-déroger à l'article 181 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables à la façade commerciale des bâtiments afin d'autoriser une façade commerciale sur une rue transversale à une rue commerciale.

-déroger au paragraphe 2 de l'article 170.2 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables au nombre d'enseignes afin d'autoriser une enseigne sur une façade donnant sur une rue non commerciale.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- La plantation de trois arbres, mesurant 10 cm de diamètre à la plantation, devant la façade donnant sur le boulevard Rolland;
- La suppression des enseignes et affiches non autorisées;
- Le projet doit être soumis de nouveau à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme dans le cas où le concept ou l'apparence du bâtiment se verrait substantiellement modifié;
- Les travaux doivent être amorcés dans les 12 mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente autorisation à défaut de quoi la présente autorisation devient caduque;
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente autorisation, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Toutes autres dispositions continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans préparés par Marie-Michèle Dupras de Dupras Architecte et datés du 25 juillet 2019.

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 668 131 du cadastre du Québec, soit le 6263, boulevard Maurice-Duplessis;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1195995007

CA19 10 401

Déposer le procès-verbal de consultation tenue le 13 août 2019 à 18 h 15 et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu no 1562 afin de créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753 afin de permettre un parc local sur le terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Villeneuve et du boulevard Langelier.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 13 août 2019 à 18 h 15.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1195995003

CA19 10 402

Déposer le procès-verbal de consultation tenue le 13 août 2019 à 18 h 15 et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu no 1562 afin de créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753 afin de permettre un parc local sur le terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Villeneuve et du boulevard Langelier.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier l'Annexe 5 du Règlement de zonage refondu R.R 1562 par l'ajout d'une nouvelle grille des usages et des normes portant le numéro P3-762 et afin de modifier le Plan de zonage de façon à créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1195995003

CA19 10 403

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 13 août 2019 à 18 h 15 et adopter le Règlement R.R.1562.052 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et d'ajuster certaines notions concernant le cannabis, les revêtements utilisés, le stationnement et la hauteur d'étage et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 13 août 2019 à 18 h 15.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1190217018

CA19 10 404

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 13 août 2019 à 18 h 15 et adopter le Règlement R.R.1562.052 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et d'ajuster certaines notions concernant le cannabis, les revêtements utilisés, le stationnement et la hauteur d'étage et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.052 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et d'ajuster certaines notions concernant le cannabis, les revêtements utilisés, le stationnement et la hauteur d'étage, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.052 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et d'ajuster certaines notions concernant le cannabis, les revêtements utilisés, le stationnement et la hauteur d'étage et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1190217018

CA19 10 405

Adopter le Règlement RGCA19-10-0010 afin d'autoriser l'utilisation du bâtiment situé sur le lot 1 413 417 du cadastre du Québec, soit le 11040 et 11042, avenue de London à des fins de ressource intermédiaire.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA19-10-0010 afin d'autoriser l'utilisation du bâtiment situé sur le lot 1 413 417 du cadastre du Québec, soit le 11040 et 11042, avenue de London à des fins de ressource intermédiaire a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA19-10-0010 autorisant l'utilisation du bâtiment situé sur le lot 1 413 417 du cadastre du Québec, soit le 11040-11042, avenue de London, à des fins de ressource intermédiaire.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1197177023

CA19 10 406

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale minimale de 1,14 m au lieu de 1,98 m, une allée d'accès plus large que l'entrée charretière pour l'implantation d'un bâtiment unifamilial pour le 6375, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale minimale de 1,14 m au lieu de 1,98 m, une allée d'accès plus large que l'entrée charretière, le tout conforme aux plans préparés par Ghoche Architecte, datés du 7 juin 2019 et annotés par la DAUSE;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667197 du cadastre du Québec soit le 6375, boulevard Gouin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1195995009

CA19 10 407

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'une résidence unifamiliale située au 6375, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'une résidence unifamiliale située au 6375, boulevard Gouin Est et conformément aux plans d'architecture préparés par Ghoche Architecte datés du 7 juin 2019 et annotés par la DAUSE.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à :

- La délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- L'approbation d'une dérogation mineure afin de permettre une marge latérale de 1,14 m au lieu de 1,98 m et une aire de manœuvre plus large que l'entrée charretière.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 667 197 du cadastre du Québec, soit le 6375, boulevard Gouin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1195995008

CA19 10 408

Nommer M. Louis Tremblay à titre de chargé de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 10 septembre 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit nommé M. Louis Tremblay, matricule 100008267, à titre de chargé de communication (Emploi : 406810 - Poste : 71769), groupe de traitement 29-001, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 10 septembre 2019, en vue d'un statut permanent;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1196868002

CA19 10 409

Titulariser Mme Sonia Bélanger, à titre de jardinière-jardin botanique ou régions et chauffeuse, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 14 septembre 2019.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit titularisée Mme Sonia Bélanger, matricule 337440999, à titre de jardinière chauffeuse (Emploi : 601260), groupe de traitement 11, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, à compter du 14 septembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1197367008

CA19 10 410

Autoriser la création de trois (3) postes permanents de chauffeur de véhicules motorisés « C », (Emploi : 600190), groupe de traitement 007, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 7 septembre 2019, en contrepartie de l'abolition de trois (3) postes permanents de préposé à l'entretien - sports et loisirs (Emploi : 600470) groupe de traitement 003.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création de trois (3) postes permanents de chauffeur de véhicules motorisés « C » (Emploi : 600190), groupe de traitement 007, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en contrepartie de l'abolition de trois (3) postes permanents de préposé à l'entretien - sports et loisirs, (Emploi : 600470), groupe de traitement 003, à compter du 7 septembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1194111005

CA19 10 411

Autoriser la création d'un poste permanent d'agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives (Emploi : 700700), groupe de traitement 001E, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 14 septembre 2019 en contrepartie de l'abolition du poste permanent vacant d'animateur sports et loisirs (Emploi : 762810 - Poste : 56045), groupe de traitement 011.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives (Emploi : 700700), groupe de traitement 001E, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 14 septembre 2019, en contrepartie de l'abolition du poste permanent vacant d'animateur sports et loisirs (Emploi : 762810 – Poste : 56045), groupe de traitement 011;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1194111004

CA19 10 412

Modifier la résolution CA18 10 066 afin de convertir le poste temporaire d'architecte (Emploi : 483230) par un poste temporaire de conseiller(ère) en aménagement (Emploi : 402860), et ce, pour la période résiduelle.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA18 10 066 afin de convertir le poste temporaire d'architecte (Emploi : 483230) par la création d'un poste temporaire de conseiller(ère) en aménagement (Emploi : 402860), pour la période résiduelle;

QUE soit affectée la somme résiduelle du poste d'architecte (Emploi : 483230 - Poste : 75032) pour le financement du nouveau poste créé en permanence;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1183848019

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement